





sept années de relations pacifiques ont appris aux Anglais à respecter la France, à reconnaître sa supériorité sous quelques rapports et à voir avec bienveillance ses faiblesses. La littérature, les arts, les inventions et les découvertes, la pensée et le langage de l'un des pays sont devenus nécessaires à l'autre. L'Angleterre, c'est à dire son peuple, ne saurait avoir des projets hostiles ni injurieux contre la France. Les deux pays n'ont qu'une mission dans la civilisation; leurs intérêts sont identiques, leur danger est commun. Pourquoi dès lors chercher à multiplier les causes de froideur, d'éloignement et de séparation politique? La France sera-t-elle toujours frappée de ce coup? Cette discorde, cette animosité, cet aveuglement ne peuvent qu'être utiles à l'ennemi de l'Europe. Si cela continue, la Russie, pour triompher, n'a pas besoin de la guerre.

On a déjà vu, par l'extrait du *Globe*, journal français, que nous avons donné avant-hier, qu'il était question d'arrangements commerciaux entre les deux pays, dont on peut espérer, en d'autres résultats, que les marchés de la France seront ouverts aux produits des colonies anglaises et réciproquement.

La situation financière de l'Angleterre lui rend très lourdes les guerres de la Chine et de l'Afghanistan; on assure que sir Robert Peel, qui se déconcerte difficilement, avait la session prochaine sera obligé pour le cabinet qu'il ne vient pas de terminer d'une manière convenable la lutte ouverte si imprudemment avec l'Afghanistan, et que les conservateurs ont eu le tort d'approuver par un mouvement irrégulier de patriotisme. Quant à la guerre de la Chine, personne en Angleterre n'a l'espérance de la voir finir cette année; on n'ose pas même contester la nécessité d'augmenter les armements, reconnus insuffisants pour frapper un de ces grands coups qui provoquent quelquefois les peuples à renverser leurs gouvernements.

Or, il devient de plus en plus évident que les Anglais n'obtiendront un succès décisif en Chine qu'en exploitant les anciennes haines des Chinois contre les Tartares, leurs vainqueurs. Pour atteindre ce but, il faut prendre, ou ce qui serait plus efficace encore, affamer Pékin, et peut-être cela est-il déjà devenu impossible sans une notable augmentation des forces anglaises. Les Chinois ne savent pas encore se défendre selon les règles; ils n'avaient jamais au moyen d'empêcher l'ennemi de tourner les positions qu'ils occupent, mais ils ont appris à mourir héroïquement, et les Anglais sont maintenant obligés de payer assez cher leurs triomphes.

On lit dans le rapport de la prise de Chapon par sir Hugh Gough, que 300 Chinois se voyant enveloppés se retranchèrent dans une maison, où 250 ont péri avant que les Anglais aient pu y pénétrer; encore les 50 survivants étaient-ils presque tous blessés. L'attaque et la prise de Chapon a coûté aux Anglais non moins de sept officiers; le colonel Mountain (qui nous croyons fut le défunt évêque Mountain de Québec) est de ce nombre, ses blessures sont très graves. Quand les officiers sont obligés de se prodigier ainsi, c'est une preuve irrécusable que la résistance de l'ennemi n'est pas à dédaigner.

Voici les réflexions que cet état de choses inspire au *Morning Herald*:

« La guerre de la Chine cause de graves embarras et de vives inquiétudes à sir Robert Peel, parce qu'elle pourrait bien compromettre la réussite de ses plans financiers. Sir Robert Peel aurait un moyen bien facile d'échapper à toutes les difficultés. Il lui suffirait pour cela d'exposer franchement au parlement l'origine de cette guerre et de demander l'indemnité. On annonce que des révélations vraiment extraordinaires seront incessamment faites sur la manière dont la guerre de la Chine a été dirigée. Il paraîtrait qu'au moment même où des ordres étaient donnés à des officiers de notre flotte par le gouvernement, lord Auckland recevait à la même date des ordres contraires. Cela ne nous surprend pas. Ne savons-nous pas qu'avant de quitter l'Angleterre, sir Henry Pottinger n'a pu obtenir une seule ligne d'instructions écrites de lord Palmerston? »

Les embarras extérieurs, légués par lord Palmerston au ministère Peel, sont aggravés par la situation intérieure qui se complique de plus en plus. Malgré la taxe des revenus, le trésor est en déficit; la variation exercée sur le prix des blés par l'échelle mobile des droits a causé de grosses pertes énormes aux fermiers; la plupart des maisons engagées dans le commerce des céréales sont en faillite; les nouvelles des districts manufacturiers ne sont pas plus rassurantes; les chartistes et la ligue formée contre la loi des céréales s'agitent plus que jamais; les femmes même s'enroulent par milliers sous la bannière du charisme, et tiennent des assemblées publiques où elles surpassent en violence les hommes, les invitent à se lever, et menaçant, à leur défaut, de se lever elles-mêmes en masse.

M. O'Connell veut profiter des embarras de l'Angleterre pour lui arracher de nouvelles concessions en faveur de l'Irlande; il s'est démis de la première magistrature de Dublin, pour se fier tout entier à l'agitation du rappel de l'Union. Dans une assemblée récente de l'association du rappel, le grand agitateur s'est exprimé en ces termes, si ses paroles sont exactement rapportées par les journaux:

« Toutes les fois que l'Angleterre est heureuse et forte, elle pése invariablement sur l'Irlande. Si, lors des derniers troubles des districts manufacturiers, il y avait eu 4 millions de partisans de la révocation de l'Union en Irlande, et si ces 4 millions de voix avaient demandé la révocation, eût-on osé la leur refuser et ces masses n'avaient-elles pas la chance d'être aussi bien traitées que l'ont été les Canadiens? Voyez ce que peut la force: un homme qui avait joué un grand rôle dans la révolte du Canada, un des chefs dont la tête avait été mise au prix de 500 liv. st., vient d'être nommé procureur-général (M. Lafontaine). Tant mieux! c'est-là une récompense accordée à la fidélité, au dévouement, au patriotisme canadien! Lorsque les peuples touchent à quelque grande époque de décadence, leurs gouvernements se livrent à des actes insensés qui facilitent la catastrophe. Il en fut ainsi avant la chute de Rome et de la Grèce. Le ministère anglais n'est-il pas atteint de folie? Examinez ses actes. (Ecoutez!) Depuis quelques mois de grands états ont adopté des tarifs hostiles contre le commerce de l'Angleterre. Qu'a fait Peel? A-t-il répondu au coup par des coups? Non, au lieu d'user de représailles, il a ouvert le marché de l'Angleterre aux produits de ces pays. Lord Ashburton a ramené devant l'Amérique, lord Aberdeen devant la France. Il faudra que l'Angleterre, un jour ou l'autre, fasse un appel au secours de l'Irlande; ce secours lui sera accordé moyennant la révocation de l'Union. Les choses en sont venues aujourd'hui à ce point qu'il n'y a plus pour l'Angleterre d'espoir de pouvoir sortir de tous ses embarras que dans la découverte d'une précieuse mine d'or ou de diamants qui lui serait entièrement abandonnée. »

L'espèce de révolution libérale inaugurée au Canada par sir Charles Bagot a fait grand bruit immense. La presse française s'en est émue autant que la presse anglaise, mais l'une et l'autre l'ont jugé d'abord sur des données inexécutes. Voici ce qu'on lit dans le *Siccle*, journal de Paris, du 20 octobre:

« Il est arrivé en Angleterre de fâcheuses nouvelles du Canada. Les journaux de Londres les ont à peine mentionnées. Cependant pour les tonies l'opinion publique de jeter la pierre à leurs adversaires. Les dangers qui se manifestent au Canada sont le résultat du système essayé par feu lord Durham et mis à exécution par lord Russell. Dans le dessein d'opprimer la population d'origine française du Bas-Canada, on a réuni les deux provinces sans examiner si l'antipathie d'Anglais à Français ne serait pas moins forte que la sympathie de libéral à libéral. La majorité de la population du Canada est d'origine britannique, donc en réunissant tous les députés en une seule assemblée l'élément français sera

écrasé. Voilà comme avait raisonné le gouvernement anglais, et nous favorisons, nous avions craint qu'il n'eût raisonné juste. Mais, d'après les événements déjà connus, le calcul des auteurs du pacte d'union se trouve complètement déjoué et ils ont la honte d'avoir voulu opprimer sans recueillir les bénéfices, de l'oppression. Les libéraux du Haut-Canada se sont réunis au parti français, et de cette coalition qu'on peut appeler sainte et résulte une majorité parlementaire dont le gouverneur, sir Charles Bagot, est obligé de subir la loi. Il a dû, par suite d'un vote de non confiance, congédier les membres toriens de son cabinet et y appeler M. Lafontaine et M. Girouard, tous deux proscrits de 1837. M. Baldwin, du parti libéral anglais, a accepté aussi un siège dans le cabinet.

Ces faits sont d'une haute gravité; les toriens au Canada et en Angleterre ne s'en dissimulent pas la portée, mais pour ne pas les discuter publiquement dans les journaux, ils ont des raisons assez faibles à faire. C'est au moment même où ils viennent de faire aux Etats-Unis d'immenses concessions pour s'assurer, autant que possible, la paisible possession du Canada, qu'éclate une résistance légale plus dangereuse que les insurrections qui l'ont précédée, car cette fois les adversaires de la domination anglaise sont réguliers saisis du pouvoir. S'il arrivait (et il se peut que cela arrive prochainement) que l'Assemblée canadienne rendit une déclaration d'indépendance, l'Angleterre n'aurait plus que la force matérielle pour retener sa colonie dans l'obéissance; le Canada pourrait demander officiellement à l'Union américaine des secours que le pouvoir central ne saurait lui refuser sans voir son autorité déclinée par un grand nombre d'états particuliers. De là une guerre inévitable entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Les toriens n'ont donc pas le moindre espoir d'empêcher une discussion sur cette éventualité, qui met en évidence l'inutilité du traité Ashburton. Quant aux journaux whigs, qui sont demeurés en rapport avec l'ancien cabinet Melbourne, le danger étant né de la combinaison que leurs patrons ont inventée pour l'écartier, ils ne rompent le silence qu'à la dernière extrémité. Mais moins les anglais parlent de la situation nouvelle qui vient de se révéler au Canada, plus il convient d'y attacher d'attention et d'importance. »

Dans son numéro du 25 octobre, le même journal, se référant à celui du 24 que nous n'avons pas reçu, s'exprime ainsi:

« Nous disions hier que la marche suivie au Canada par le gouvernement ne permettait pas de douter de la promulgation prochaine d'une amnistie. Aujourd'hui nous lisons dans le *Sun* qu'une amnistie générale sera donnée par le gouvernement canadien à toutes les personnes bannies par suite de l'insurrection. M. Papineau seul serait excepté. En supposant qu'une telle exception fut prononcée, elle ne saurait être maintenue quand les amis de M. Papineau sont portés au pouvoir par la majorité de l'Assemblée législative. »

Nous voyons par la correction d'une faute typographique qui s'était glissée dans son article du 24 sur la situation du Canada, que le *Siccle* y disait ou voulait dire: « La majorité du pays se prononce en faveur des principes défendus par les insurgés de 1837. » Si le *Siccle* veut dire par-là que la majorité du pays approuve l'insurrection ou plutôt l'échauffourée de 1837, il est complètement dans l'erreur: M. Papineau lui-même ne l'approuvait pas, M. Lafontaine encore moins, et M. Girouard avait fait des efforts pour l'empêcher.

Le *Morning Post*, journal tory de Londres, après avoir publié une correspondance de Kingston (Canada) au sujet de notre petite révolution politique, et avoir analysé un article du *Journal des Débats* écrit dans le même sens que ceux du *Siccle*, ajoutait, dans son numéro du 21 octobre:

« Une de nos lettres de Paris, en parlant de la sensation causée par les nouvelles du Canada, mentionne un bruit qui courait dans les cercles politiques, savoir, que le célèbre M. Papineau, qui réside dans la capitale de la France, va être rappelé au Canada, et comme son confrère en rébellion, M. Lafontaine, être nommé à un poste élevé dans le gouvernement. M. Papineau était le principal chef de l'insurrection de 1837, mais il se sauva de la potence par une fuite opportune aux Etats-Unis; et ce fut M. Papineau qui dressa les articles d'accusation contre lord Aylmer; services, comme ceux de M. Lafontaine, qui lui donnent droit au poste le plus élevé dans le gouvernement du Canada. On s'attend que Frost sera compris dans l'amnistie, et qu'il sera invité à venir prendre part au gouvernement de l'Angleterre, avec M. Feargus O'Connor, et d'autres chartistes attachés à la constitution britannique. »

La *Gazette anglaise de Québec*, en reproduisant la correspondance et l'article du *Morning Post*, a fait les remarques suivantes:

« REMARQUES — Il y a quelques inexactitudes dans la lettre de Kingston, mais qui ne valent guères la peine d'être relevées. M. Ogden n'était pas de retour d'Angleterre quand sa place fut donnée à un autre. M. Sherwood était absent de Kingston, remplissant ses fonctions de solliciteur-général. M. Girouard a refusé deux fois la place de principal commissaire des terres de la couronne, conformément à une résolution qu'il avait prise depuis longtemps de ne plus entrer dans la vie publique, et d'après laquelle il a refusé la représentation du comté où il demeure, celui des Deux-Montagnes. Les cris élevés contre lui étaient fondés sur un erreur. Il était membre du comité de son comté lorsqu'éclata l'insurrection de 1837, et il fut compris au nombre de ceux contre lesquels il fut lancé des mandats d'arrestation. Il était à la tête de la minorité dans le comté, s'opposant à toute proposition de se porter à des mesures violentes, et il laissa le comité lors de la marche sur Saint-Eustache. Il engagea les gens de Saint-Benoît à faire leur soumission à Sir John Colborne, mais il vit sa maison et ses propriétés détruites, et ce se réfugia de l'autre côté de l'Ottawa, derrière le Coteau-du-Lac, où il était caché et en sûreté, mais il aimait mieux se livrer volontairement à M. Simpson que de rester plus long-temps à charge au généreux étranger qui lui donnait gratuitement asyle et subsistance, à la privation d'une famille nombreuse et presque dans le dénuement.

« Le *Journal des Débats* est un journal de Paris fort respectable, mais l'écrivain ne connaît point l'état de la société et des partis au Canada. Le correspondant de Paris du *Morning Post* n'est évidemment pas sérieux. Nous présumons que les articles d'accusation contre lord Aylmer, attribués à M. Papineau, sont les 92 résolutions. Il n'y a jamais eu d'amitié ni d'intelligence bien intime entre lui et M. Lafontaine. L'insurrection éclata contre le désir de M. Papineau et il n'en fut jamais le « chef. » Il aurait dû avoir la fermeté de se déclarer publiquement contre. »

Ces observations répondent également aux assertions du *Siccle* et à celles de M. O'Connell.

On lit dans l'*Esperance* de Nancy:

« Après bien des efforts pour anéantir le parti français au Canada, le gouvernement anglais se trouve forcé de reculer et de traiter avec ce parti dont l'opposition constante eût amené tôt ou tard l'indépendance de cette colonie. C'est dans ce but que sir Charles Bagot, nouveau gouverneur de ce pays, vient de nommer procureur-général du Haut-Canada, M. Baldwin, et d'offrir d'autres emplois, avec siège au conseil, à MM. Girouard, Morin, Parent et Lafontaine. Quelques-uns de ces hommes politiques avaient été proscrits après l'insurrection de 1837.

« Le parti français au Canada est aussi le parti catholique, et à ce double titre il a droit à toutes nos sympathies. Nous nous réjouissons donc de ces événements et nous applaudissons de grand cœur à ces moyens de conciliation employés par le nouveau gouverneur dans l'intérêt d'un pays qui a toujours conservé des sentiments d'affection pour son ancienne métropole, et dont la cession en Angleterre n'est pas une des moindres taches du règne déplorable de Louis XV. »

HAUT-CANADA.—Nous n'avons pas reçu aujourd'hui de journaux du Haut-Canada, mais un monsieur qui est arrivé de Kingston hier, en a rapporté des nouvelles moins favorables que les avis précédents

ne l'avaient fait espérer de la convalescence du gouverneur-général. Il paraît décidé que Son Excellence quittera le séjour fatal de Kingston aussitôt que sa santé sera suffisamment rétablie pour le lui permettre.

Nous sommes encore sans nouvelles de l'élection du 2e arrondissement du comté de York. La votation n'était pas commencée à la date de nos derniers avis, qui sont du matin du 18; mais les journaux opposés à M. le procureur-général Baldwin disent qu'il y a eu l'assemblée préliminaire, qui eut lieu le 14, la majorité paraissant être en faveur de M. Duggan, les partisans de M. Baldwin demandèrent qu'on procédât au scrutin, qui a dû commencer le 15 et se terminer le 19. Le candidat ministériel, absent, était représenté par M. le colonel Baldwin.

M. OGDEN, l'ex-procureur-général du Bas-Canada, devait laisser Montréal aujourd'hui pour Boston où il va s'embarquer sur le paquebot du 1er décembre pour Liverpool. Le *Herald* et la *Gazette* de Montréal d'hier donnaient à entendre que l'objet de voyage est de porter plainte à Downing-street au sujet de sa démission, et qu'il se propose d'être de retour avant la prochaine réunion du parlement provincial.

LA PRESSE.—Le *Royal Standard*, journal qui se publiait à Montréal depuis six mois et qui était opposé à l'administration actuelle, a cessé de paraître. Le parti qui le soutenait va-t-il déserté l'*Standard* royal et passer sous l'étendard républicain? Ou serait tenté de le croire d'après le langage de quelques-uns de ses organes. Le *Montréal Herald*, dans sa manie d'anglicisation du Bas-Canada, dit qu'il faut que cette province soit anglaise, à la peine de cesser d'être britannique; c'est à dire, sans doute, en devenant américaine. A quel donc tenaient le monarchisme et la loyauté du *Herald*?

ELECTIONS MUNICIPALES.—C'est jeudi prochain, 1er décembre, que doit se faire la première élection de nos magistrats municipaux sous la nouvelle constitution de notre cité. On trouvera aux annonces l'indication des temps et lieux fixés dans chaque quartier de la ville, et les noms des membres de la corporation actuelle qui doivent présider à l'élection. Ceux qui ne se sont pas encore munis des certificats nécessaires pour être admis à voter, n'ont pas de temps à perdre. Comme il paraît y avoir malheureusement de la division sur le choix des candidats aux honneurs civiques, il nous sera peut-être permis de recommander aux électeurs les avis que dans le passage suivant du *Journal de Guernesey* l'éditeur adresse à ses concitoyens à l'occasion de l'élection d'un juré-justicier:

« Il nous faut un homme religieux, probe, de bonne foi et d'une intégrité reconnue. « Pour trouver de pareils hommes, il faut aller les chercher chez eux et peut-être même les supplier de se laisser nommer, car certains ils ne viendront pas à nous. L'homme de mérite est toujours modeste. Il ne viendra pas sur le grand chemin étaler et balancer ses prétentions et ses qualités, procédé vraiment ridicule. Au reste, un *bourgeois* ne ferait que nuire aux affaires de justice, en les embrouillant par des détours sans nombre. « Réfléchissons donc avec attention avant de proposer nos voix, soyons unis et décidés à ne choisir que l'homme qui convient au bien général, et par conséquent point de *bourgeois*. »

LA TEMPERATURE est toujours douce à Québec; si douce que, bien que la nuit ténébreuse se soit augmentée, les chemins, au lieu de s'améliorer, se sont détériorés depuis hier. La navigation soit encore parfaitement libre, et il est arrivé hier un brick venant de Cork, après une traversée de 70 jours, et une goélette venant de Percé.

Le *Times* de Montréal d'hier dit qu'il y avait quatorze pouces de neige dans les bois à une quarantaine de milles au nord de la ville, mais que les champs dans les environs étaient presque à nu.

Les derniers coups de vent qu'on a éprouvés ici et dans le bas du fleuve, se sont aussi fait sentir avec une grande violence sur le lac Ontario et le long des côtes de la Nouvelle-Angleterre, où ils ont causé beaucoup d'avaries.

COMTE DE SAGUENAY.

Nous publions avec un bien vive satisfaction le rapport suivant d'une assemblée qui s'est tenue à la Malbaie le 20 du courant:

A une assemblée des habitants de la paroisse de St. Etienne dite la Malbaie, tenue à la porte de l'église dimanche le 20 novembre 1842.

MARIÉS.

A St. François du Lac, le 8 du courant, par le Révé. Messire P. Béland, Mr. Christophe Bernier, marchand des Trois-Pistoles, à Belle. M. Archange Béland.

Hier à la chapelle St. Louis, par le Révérend Mr. C. F. Baillargeon, Curé de Québec, J. L. Vidal, à Demoiselle M. L. Gosselin, tous deux de cette ville.

A St. Anselme le 11 du courant, dame Geneviève Godbout, épouse de Sieur Etienne Roy, cultivateur.

A St. Pierre, Ile d'Orléans, le 19 du courant, dans la soixante-quatrième année de son âge, Dame Marguerite Papout, épouse de Sieur François Paradis, respectable cultivateur du lieu, avec laquelle il était convolé en secondes noces en 1788; elle laisse pour déplorer sa perte un époux, âgé de 90 ans, deux enfants et petits-enfants dont elle était chérie.

DÉCÈS.

A Montréal, le 22 du courant, Thomas Blackwood, écuyer, dans la 70e année de son âge.

Au même lieu, le 20 du courant, Thomas Bulkeley, écuyer, M. D., chirurgien du 71e régiment, âgé de 62 ans.

A Greenock, le 26 octobre, le capitaine John Neill, ci-devant du brick *Sophia*.

A Saint-Anselme le 11 du courant, dame Geneviève Godbout, épouse de Sieur Etienne Roy, cultivateur.

A St. Pierre, Ile d'Orléans, le 19 du courant, dans la soixante-quatrième année de son âge, Dame Marguerite Papout, épouse de Sieur François Paradis, respectable cultivateur du lieu, avec laquelle il était convolé en secondes noces en 1788; elle laisse pour déplorer sa perte un époux, âgé de 90 ans, deux enfants et petits-enfants dont elle était chérie.

BANQUEROUTES.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

ATTENDU que Robert Hunter Gairdner, Ecuyer, de la cité de Québec, dans le District de Québec, et y résidant, un des Commissaires pour cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, pour les fins d'une Ordonnance passée dans la seconde année du règne de sa Majesté, intitulée "Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets," a fait émaner un warrant sous son sceau et sceau, à moi adressé, contre les biens immeubles et meubles de DAVID STARK SMITH de Québec, Marchand Epicer.

VENTES PAR ENCAN.

CARIOLES, SLEIGHS, ETC.

Seront vendus, LUNDI prochain le 23 du courant, à la manufacture de carrosses de M. J. Savary, rue Ste. Anne, vis-à-vis la Cathédrale anglaise, positivement sans réserve.

UN nombre de CARIOLES et SLEIGHS neufs et vieux. La dernière vente ayant été remise en conséquence du mauvais temps.

La vente à DEUX heures.

CONDITIONS:—audevenant de £25, argent comptant; au-dessus de cette somme, trois mois de crédit, on four-nissant des billets endossés.

Par ordre des Syndics, Wm. BROWN, JOS. ALLARD.

DERNIÈRE VENTE DE MARCHANDISES SÈCHES.

Aux Chambres d'États des sous-ignés LUNDI prochain le 28 du courant et les jours suivants, pour cote des consignations:—

CINQUANTE pièces draps assortis

18 do do Castine noir et de goût

20 do do Draps Castor et de goût

100 do do Caracé blanc foulé

70 do do Flanelle fine

19 Ballots Co vertes assorties

150 Pèces Molekines et Futaines

50 Do. Velveteens

19 Caisse Toile d'Irlande

5 Ballots Cotton gris

15 Valises Bottines et Souliers

2 Ballots Lastings

5 Boites Peaux apprêtées à c. une gran le vert de Costonade et marchandises de Soie.

J. M. FRASER, E. & C.

Québec, 25 novembre 1842.

ELECTION MUNICIPALE DU QUARTIER SAINT-PIERRE.

LES Electeurs du Quartier St. Pierre, sont priés de s'assembler à l'Hotel de J. LILL, Rue St. Pierre, LUNDI prochain le 28 du courant, à SEPT heures P. M. précises, pour recevoir le rapport du comté nommé à la dernière assemblée du quartier, pour désigner trois personnes propres à être conseillers et un coteur pour le Quartier.

A. SIMPSON, Secrétaire.

Québec, 25 nov. 1842.

SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DES DAMES DE QUÉBEC.

Il y aura une assemblée générale des membres de cette société, MARDI le 6ème jour de décembre, à DEUX heures, P. M., à la CHAPELLE St. LOUIS, pour l'approbation des règles de cette société.

Par ordre du comité, JOSEPHINE FAINCHAUD, Secrétaire.

Québec, 24 Novembre, 1842.

ELECTIONS MUNICIPALES.

LES Electeurs du quartier St. Louis sont priés de s'assembler à l'Hotel de M. PAYNE, LUNDI prochain à SEPT heures du soir, pour des affaires municipales.

JAMES MOTT, Secrétaire.

Québec, 22 Novembre 1842.

AVIS DU BUREAU DE LA POSTE.

La prochaine Malle pour l'Angleterre laissera Halifax le 3 Décembre prochain, et sera close au Bureau de Québec VENDREDI, le 25 Novembre courant.

Les lettres AFFRANCHIES seront reçues jusqu'à DIX heures A. M.

Et les lettres NON AFFRANCHIES pourront être déposées dans la Boite jusqu'à MIDI.

Bureau Général de la Poste, Québec, 12 Nov. 1842.

TABLEAU des jours qui ont été fixés pour le départ de Québec des mailles du Canada pour l'Angleterre, pendant la période commençant en Novembre 1842 et finissant en Décembre 1843.

Date à laquelle le paquebot à vapeur transatlantique laissera Halifax pour Liverpool.

Date à laquelle la malle du Canada pour l'Angleterre sera expédiée de Québec.

Si c'est par l'Union ou par la route de terre.

15 Novembre, 1842 Samedi matin 12 Novembre.

3 Décembre, " Vendredi, à 3 heures, P. M. 25 Nov.

18 do, " Vendredi, do. 9 Décembre.

3 Janvier, 1843 Lundi, do. 26 do.

3 Février, " Vendredi, do. 27 Janvier.

3 Mars, " Vendredi, do. 24 Février.

3 Avril, " Vendredi, ditto, 24 Mars.

3 Mai, " Lundi, ditto 24 Avril.

18 do, " Samedi matin, 13 Mai.

3 Juin, " Lundi, do. 13 Juin.

18 do, " Mardi, do. 23 Juin.

3 Juillet, " Mercredi, do. 28 Juin.

18 do, " Jeudi, ditto, 13 Juillet.

3 Août, " Samedi, do. 29 do.

18 do, " Dimanche, ditto, 13 Août.

3 Septembre, " Mardi, do. 29 do.

18 do, " Mercredi, do. 13 Septembre.

3 Octobre, " Jeudi, do. 28 Septembre.

18 do, " Vendredi, do. 13 Octobre.

3 Novembre, " Dimanche, do. 29 do.

18 do, " Dimanche, do. 19 Novembre.

3 Décembre, " Vendredi, 3 heures, P. M. 24 Novembre.

18 do, " Vendredi, do., 8 Décembre.

T. A. STAYNER, Député Maître-de Poste Général.

BUREAU GENERAL DES POSTES, Québec, 9 Novembre, 1842.

Il faut entendre que la malle pour l'Angleterre quand elle sera transportée par l'Union, sera close comme ci-devant quant à Québec le soir du jour avant ceux énoncés ci-dessus fixés. Et lorsqu'elle sera expédiée par terre, les lettres payées ne seront reçues que jusqu'à 10 heures du matin, et les lettres non payées jusqu'à midi des jours suivants.

A VENDRE A CE BUREAU. RÈGLEMENTS et SOUVENIRS de RETRAITE

—AUSI— MANIERE de dire la CHAPELET. Québec, 10 Novembre 1842.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.

24 Nov.

Brick Glenora, Porter, 15 sept. de Cork, à Wm. Price & Co. last.

AVIS.

POELES DOUBLES A PATENTE.

Le soussigné informe le public que le 31e jour d'août dernier il a reçu une Patente par laquelle il s'est assuré pour lui-même, pour le terme de 14 ans, le privilège exclusif de faire et vendre les poeles doubles avec fourneaux annexés, du Canada, lesquels fourneaux sont égaux en longueur au poele même.

D. A. ROSS, Jr. Québec, 2 Nov. 1842.

HUITRES FRAICHE.

A VENDRE au Cal de Sac à bord de la Goélette Victoria 80 quarts d'huile de Cocagne.

PERDU.

MARDI dernier, entre chez M. John Nicholson et chez M. Vanderheyden, rue St. Paul, un BOA de VISON, PLAT. La personne qui l'aura trouvé, en le laissant chez Messrs. HENDERSON & Co., rue Beaudé, sera récompensé.

Québec, 25 Novembre 1842.

CALENDRIER DU BAS-CANADA.

Le CALENDRIER, contenant une liste correcte de la clergie du Bas-Canada, d'après les derniers changements faits dans les cures des deux Diocèses de Québec et de Montréal, vient d'être mis sous-pressé à ce Bureau, et est à vendre; ce Calendrier est en caractères neufs.

Imprimerie Canadienne, 14 Nov. 1842.

LIVRES DE DEVOTION, D'ECOLE, &c.

AU N. 6.



CIRCULAIRE. DOWLING STREET, 30 AOÛT 1842.

MONSIEUR, J'ai l'honneur de vous transmettre, pour être publiée dans la Colonie qui est sous votre Gouvernement, une copie d'un ordre de sa Majesté au Conseil, établissant la réduction du taux des honoraires pour les causes en Appel entendues par le Comité Judiciaire du Conseil Privé, en même temps que la copie d'un ordre émané de ce Comité, transférant la taxation des frais des causes de Maître de la Cour de sa Majesté à Westminster, au Greffier de la Cour d'Appel du bureau du Conseil Privé.

Votre obéissant et très fidèle Serviteur, (Signé) STANLEY.

Au titre d'Honorable, SIR CHARLES BAGOT, C. C. B., Kt., &c. &c.

ALL COUS AU PALAIS DE BUCKINGHAM, LE 11ME JOUR D'AOUT 1842.

PRÉSENTE, SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE, EN CONSEIL.

VU qu'il a été le jour au Conseil une représentation venant du Comité Judiciaire du Conseil Privé, en date du 10 août courant, et conçu dans les termes suivants :

Les Lords du Comité Judiciaire ayant pris en considération le tableau d'après lequel les frais des causes en Appel, et les autres matières relatives par votre Majesté à ce Comité, sont ordinairement taxés par les Maîtres de la Cour du Banc de la Reine, ou d'autres personnes auxquelles lesdits Seigneurs ont, de temps à autre, refusé la même chose; plusieurs Seigneurs s'accordant à représenter humblement à votre Majesté qu'il est expédient que le tableau des frais jusqu'ici alloués dans les dites procédures devant ce Comité, soit réduit; et leurs Seigneurs recommandent que, provisionnellement et jusqu'à plus ample considération de la Reine dans toutes les causes en Appel ou dans toutes les autres matières qui ne sont pas en Appel, venant des Cours de Jurisdiction Ecclésiastique et d'Ambassade, soient taxés et alloués par tous lesdits officiers taxateurs, ainsi qu'il sera ci-après ordonné de vendre et de rapporter le dit tableau au Conseil, suivant la copie ci-annexée; et que ce taux de charges soit suivi par les Soliciteurs devant ce Comité.

Sa Majesté ayant pris cette représentation en considération, il lui a plu, par et avec l'avis de son Conseil Privé, d'approuver cette représentation, et ce qui y est recommandé, et d'ordonner, et il est ordonné par les présentes que ces avis soient énoncés et publiés comme précédemment, qu'ils aient été, et qu'ils soient en exécution. Que tous ceux qui pourront y être concernés soient strictement tenus, et se conformeront au contenu de ce Comité.

C. C. GREVILLE, Secrétaire des Palais ci-dessus mentionnés.

Table with 3 columns: Description of services, Unit, and Price. Includes items like 'Arrès', 'Four examens des copies officielles des procédures', 'Dresser une pétition ou une cause, par feuille', etc.

À LA CHAMBRE DU CONSEIL, WHITEHALL, 10 AOÛT 1842.

PAR COMITÉ JUDICIAIRE DU CONSEIL PRIVÉ.

Les Lords du Comité Judiciaire ayant pris en considération le contenu de l'ordre de sa Majesté en date du 10 août courant, et conçu dans les termes suivants: Les Seigneurs ont ordonné que les causes en Appel, et les autres matières relatives par votre Majesté à ce Comité, soient ordinairement taxées par les Maîtres de la Cour du Banc de la Reine, ou d'autres personnes auxquelles lesdits Seigneurs ont, de temps à autre, refusé la même chose; plusieurs Seigneurs s'accordant à représenter humblement à votre Majesté qu'il est expédient que le tableau des frais jusqu'ici alloués dans les dites procédures devant ce Comité, soit réduit; et leurs Seigneurs recommandent que, provisionnellement et jusqu'à plus ample considération de la Reine dans toutes les causes en Appel ou dans toutes les autres matières qui ne sont pas en Appel, venant des Cours de Jurisdiction Ecclésiastique et d'Ambassade, soient taxés et alloués par tous lesdits officiers taxateurs, ainsi qu'il sera ci-après ordonné de vendre et de rapporter le dit tableau au Conseil, suivant la copie ci-annexée; et que ce taux de charges soit suivi par les Soliciteurs devant ce Comité.

C. C. GREVILLE.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA Société existante entre ETIENNE PARENT et JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE, père, sous les noms et raison de FRÉCHETTE & CIE, aura dissoute à compter du 5 Novembre courant. Ceux qui doivent à la dite Société sont priés de régler leurs comptes immédiatement; pareillement ceux envers qui la dite Société se trouve endettée, sont priés de présenter leurs comptes à JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE, père, l'un des Sociétaires, autorisé à régler les affaires de la Société.

ETIENNE PARENT, JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE, père, Québec, 4 Novembre 1842.

IMPRIMERIE CANADIENNE.

L'ETABLISSEMENT ci-dessus sera conduit à l'avenir par le sousigné, qui, à compter du 5 Novembre courant, en devient le seul propriétaire, et qui n'épargne aucun trouble pour mériter la continuation de la faveur publique.

JEAN-BAPTISTE FRÉCHETTE, père, Québec, 4 Novembre 1842.

BOULIERS DE CAOUTCHOUC.

MESSEURS, DAMES, ENFANTS, FRDK WYSE, N° 11, rue du Palais H. V., N° 26, rue La Montagne B. V. Québec, 23 Novembre 1842.

A VENDRE.

1000 MINOTS de Pois blancs, DUPONT & Co. 23 Novembre 1842.

CANAL DE LACHINE.

ON recevra au bureau de la Commission des Travaux Publics à Kingston, jusqu'au MERCREDI 14 DECEMBRE, à MIDI, des soumissions pour l'agrandissement d'environ deux milles du CANAL DE LACHINE, dans sa partie supérieure. L'ouvrage consistera principalement en excavation du roc. L'ouvrage sera divisé en sections de 220 verges chacune, et l'on recevra des soumissions pour une ou plusieurs sections.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. CHS. ATHERTON, ingénieur civil, petite rue St. Jacques, N° 15, à Montréal, des 10 heures du MERCREDI 30 NOVEMBRE courant.

Les soumissions, cachetées, signées par deux capitaines solubles, résidant dans la province, et scellées de "SOUSSIONS POUR LE CANAL DE LACHINE," devront être adressées à T. A. BEGLEY, Esq., Secrétaire de la Commission des Travaux Publics.

T. A. BEGLEY, Secrétaire de la Commission des Travaux Publics, Kingston, 14 novembre 1842.

BANQUE DE QUEBEC.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de l'année est déclaré sur le fonds capital versé pour le présent semestre, et dont le paiement, à la Banque, des et sous le 1er DECEMBRE prochain.

Le livre de transit sera fermé le samedi, 12 NOVEMBRE. Par ordre du Conseil, NOAH FRASER, Caissier.

Québec, 29 octobre 1842.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX CONTRE L'INCENDIE DE LONDRES.

LES Règlements Municipaux pour prévenir les accidents du feu, récemment mis en opération mettent les sousignés en état d'assurer les propriétés de toute espèce à des taux de primes réduits.

GILLESPIE, JAMIESON & Co. Sous-Agents, Québec 25 Mars 1842.

AVIS.

Le sousigné, curateur d'un nommé à la succession vacante de M. MALCOLM FRASER, en son vivant seigneur de la Rivière au Loup, prie toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la dite succession, de les lui faire connaître (franchises de pour) d'ici à six semaines, sous peine de déchéance.

J. B. A. CHAMBERLAND, Notaire, Rivière du Loup, 4 novembre, 1842.

SOUS LE PATRONAGE DE SON EXCELLENCE LADY BAGOT.

MEMMOISELLE AS-INALL a l'honneur d'informer ses amis et à s'élever qu'elle communique ses classes à Québec avec toutes les variétés des Dances écossaises, le ou vers le 15 Janvier.

23 Novembre 1842.

POUR LA CAMPAGNE.

UN jeune homme, natif d'Irlande d'une famille respectable et distinguée de religion, désire de l'emploi à un salaire modéré, pendant l'hiver, soit dans un magasin ou dans une famille où il pourrait apprendre le français, et si on le demandait, connaître l'anglais aux enfants de la famille. S'adresser au bureau du Canada.

23 Novembre 1842.

NOYÉ.

VIS-à-vis le Cap-Rouge le 2 novembre courant Zéhen Marcotte. C'est son signallement à un homme d'environ cinq pieds cinq pouces, cheveux noirs, culotte de bouzang, souliers de cuir du pays, cordon de ficelle et de cuir, veste carraquée rouge et noire, chemise de cot blanc, corps de flanelle. L'on prie toutes les personnes qui en auraient eu connaissance d'informer le curé du Cap-Saint, M. Gatien, et l'on paiera tous les frais.

Québec, 14 novembre 1842.

UN Monsieur paraitrait se procurer une place dans un banc dans les Arcades, côté de l'Épître, faisant face à la Chaire, et étant sur le devant. S'adresser à ce bureau.

Québec, 21 Novembre 1842.

BUREAU DE TRANSMISSION DES JOURNAUX ET D'AGENCE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Charles Wilmer, Agent des Journaux et d'affaires en general.

TRANSMET, à ordre, JOURNAUX, PRIX COURANTS DES MARCHÉS, LISTES DES ENSEMBLEMENTS, MAGASINS, et LIVRES, à toutes les parties des États-Unis du Canada, de la Nouvelle-Becse, et du Nouveau-Brunswick, par les navires à vapeur de la Maille, faisant le de Liverpool, le 4 et le 19 de chaque mois, ainsi de Bristol et de Southampton; et toutes les lies Occidentales, au Mexique et au Texas par les navires à vapeur de la Maille royale, faisant voile tous les quinze jours de Falmouth.

DRÔTES D'HERITAGE, et toutes autres descriptions d'AVERTISSEMENTS, riges pour insérer dans les journaux européens.

C. W. recevra des consignations de marchandises, ou des petits paquets adressés à ses soins, et seront promptement remis à leur destination.

N. B.—Tous ordres devront être adressés "CHARLES WILMER," en toutes lettres, et aucun ne sera exécuté s'il n'est accompagné pour le paiement, d'une remise sur quel que maison de Londres ou de Liverpool.

Avis aux Voyageurs et autres personnes du Canada.

PELISSE ORIENTALE DITE GOUBA, PRÉSERVATIF CERTAIN CONTRE LE FROID LE PLUS INTENSE.

CETTE provision, que commande la saison rigoureuse dans laquelle nous entrons, est une importation, arrivant d'Europe, pécuseuse pour nos régions froids.

Ce GOUBA, de forme originale et élégante, est à l'usage générale des personnes aisées ingénues de la partie orientale de l'Europe, principalement pour la voiture et le balneus. Ce nouveau vêtement, bien qu'un peu lourd, d'un prix modéré, doit être préféré, pour l'usage de la ville et pour le voyage, aux fourrures qui se portent au Canada, attendu qu'il ne porte aucune odeur et que la nature de la couleur dans la juelle ce tissu est teint lui permet, sans aucune précaution, d'être porté et conservé dix à douze ans sans craindre la plus légère altération par les insectes. L'usage du GOUBA est particulièrement recommandé à Messieurs les officiers d'infanterie et de cavalerie qui se procurent au voyage en tralieu.

L'amateur de cette PELISSE nouvelle en trouvera au dépôt (consignation très peu considérable) de deux qualités; la première faite avec le duvet soyeux et léger de l'agneau, la seconde avec les soies longues et fines d'un mouton adulte des contrées de l'Orient.

Le seul dépôt pour Québec est chez J. M. FRASER & Co. Québec, 24 Octobre 1842.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ, D'EXCELLENTE HUILE DE POURCIL pour les Eglises et les familles.

ANDRÉ GAUDRY, Québec, 14 Novembre 1842.

Propriétés à Vendre ou à Louer.

TERRES A VENDRE, AU CAP ST. IGNACE.

UNE terre de 15 perches sur 42 arpents, au premier rang, avec une Grange neuve de 104 pieds sur 30, une autre Grange de 40 pieds sur 28, et une. Latrerie en pierre. Une autre terre au même rang, de 12 perches sur 17 arpents. Une terre au second rang, de 15 perches sur 42 arpents. Une autre terre, aussi au second rang, de 15 perches sur 42 arpents.

S'adresser au propriétaire, JOSEPH METHOT, sur les lieux. 21 Novembre 1842.

EMPLACEMENT A VENDRE dans la paroisse de St. Germain, sur lequel est un moulin à un étage, de 41 pieds de hauteur, sur un vent de large, avec une bonne cuisine dans le bas de la maison; un verger planté d'arbres fruitiers, et un hangar. L'emplacment contient aussi plusieurs arpents de terre, et est situé d'après plusieurs arpents.

Pour plus amples informations, s'adresser, à Beauport, à Ed. BERGER, près de l'Église, ou à ce Bureau. L'on exigera un tiers seulement du paiement en passant le contrat, et l'on donnera de bonnes facilités pour le restant.

Québec, 15 Novembre 1842.

SEIGNEURIE DE BEAUPORT.

LA Seigneurie de Beauport de quatre milles de front sur douze milles de profondeur, située sur le côté nord de la rivière St. Laurent dans le district de Québec, à trois milles de distance de la ville de Québec, est offerte en vente à des termes libéraux et de bonnes conditions. C'est une des plus belles du District par rapport à sa proximité de Québec, par ses rivières propres à des moulins. Pour plus amples informations, s'adresser à LELIEVRE et ANGELS, Esq., avocat, à Québec et au seigneur à St. Marie de la Bauc.

ANT. N. J. DUCHESNAY, Québec 12 oct. 1842.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

AVIS est par le présent donné que la société existante entre WILLIAM ASHTON et JOHN ASHTON de la Cité de Londrerie, et entre WILLIAM SIMPSON HENDERSON de la Cité de Québec sous les noms et raison de WILLIAM ASHTON & Co., est dissoute depuis le 26 du mois dernier. William Simpson Henderson est d'ici autorisé à collecter toutes les dettes dues à la dite société et à accorder les liquidations.

WILLIAM ASHTON, Pour lui, et JOHN ASHTON, W. S. HENDERSON, Québec 26 Août 1842.

AVIS.

LES affaires de la ci-devant société de WILLIAM ASHTON & Co sont ci-après conduites par WILLIAM SIMPSON HENDERSON et JOHN HENDERSON qui sont devenus associés depuis le 27 du mois dernier, sous les noms et raison de W. S. HENDERSON & Co.

W. S. HENDERSON, JOHN HENDERSON, Québec, 26 Août 1842.

AVIS AUX VOLTIGEURS.

CEUX qui servent dans le corps des Voltigeurs pendant la dernière guerre, ou leurs représentants s'ils sont décédés, et qui n'ont pas reçu de récompense du Gouvernement pour leurs services, feront bien de s'adresser au sousigné sans délai—Si c'est par lettre, franc de port.

J. H. KERR, Québec, Hauteurs St. Louis, Jun, 1842.

DESSIN et PEINTURE.

R. C. TODD, INFORME le public qu'il a organisé une ÉCOLE DU SOIR POUR LES JEUNES AMATEURS ET ARTISANS QUI EST OUVERTE Depuis le DIX du courant, A ses Chambres, No. 16, Rue St. Nicolas.

Il espère par ses collections choisies de modèles et la méthode approuvée de son enseignement à mériter une partie de l'encouragement public. Termes—Six PIASTRES par quartier. Les heures—Six heures et demie jusqu'à huit heures du soir des LUNDIS, MARDIS, JEUDIS, et VENDREDIS. Québec, 28 Oct. 1842.

AVIS.

POELES DOUBLES A PATENTE. Le sousigné informe le public que le 31e jour d'août dernier il a reçu une Patente par laquelle il est assuré pour lui-même, pour le terme de 14 ans, le privilège exclusif de faire et vendre les poeles doubles avec fournaux aménagés, du Canada, lesquels fournaux sont égaux en longueur au poele même.

D. A. ROSS, Jr. Québec, 2 Nov. 1842.

HUITRES FRAICHE.

A VENDRE au Cul de Sac à bord de la Goélette Victoria 80 quarts d'huître de Cognac.

FLEUR DE L'OHIO A VENDRE.

3000 QUARTS de Fleur viennent d'être reçus, d'une qualité supérieure, pour les Boulangers. S'adresser à HENRY J. NOAD, Québec, 21 Nov. 1842. Quai de Bédou.

A VENDRE 300 QUARTS Hareng d'Arichat N° 1.

150 do do de Labrador, 300 do do de Bas St. George, 150 do de Maquers N° 3, 50 do do —, 100 do de Morue Verte, 100 Drifles Grande do, 75 do Petite do, 100 quartsaux Morus Séchs, 100 quarts Saumon, 25 do Truite Saumonné, 10 do Anguille.

—AUSI— Casse-vide, Tabac, Cavendishien Torquettes et en Feuilles, Eau-de-Vie, Gen-èvre, Rom de la Jamaïque, Café vert et rôti, Beurre, Saindoux, Fromage, Huile de Loup Marin et de Baleine, Cordages assortis, Fleur, Bonaf et Lard de différentes qualités.

—ET— Le plus haut prix du marché donné pour graine de Lin bonne et nette. H. J. NOAD, Québec, 14 Octobre 1842. Rue St. Paul.

ON VIENT DE RECEVOIR ET A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.

200 RAMES Foolscap, 50 do. Folio Post, 20 do. Bank Post, 50 do. Demy, 100 do. 4to Post différentes sortes. Papier rayé Foolscap et Demy.

—AUSI— Livre de COMPTES de toutes descriptions, Cartes à jouer &c. &c. W. S. DAIKERS, Québec, 14 Sept. 1842. 5, rue Saint au Marciot.

MAGASIN DE PELLETERIES ANGLAISES ET AMERICAINES, EN GROS ET EN DETAILS, 12, RUE BAUDE, QUEBEC.

W. S. HENDERSON & Co. se considèrent obligés d'informer leurs amis et le public que d'après l'état d'abaissement des marchés Anglais ils ont été capables d'acheter des PEAUX ET PELLETERIES MANUFACTURÉES, des termes si avantageux qu'ils seront en état de faire une réduction d'au moins 25 pour cent, sur tous les articles qu'ils vendent en levant.

LEUR FONDS CONSISTE DANS LES MARCHANDISES SUIVANTES, Dans toutes leurs variétés et de leurs propre Manufacture et de celle d'Europe :

- Manchours, Boas, Collettes et Palstines de Dames de Maître de Roche du Nord et de France, Dames de Vision, Dames de Chiffon, Dames de Sibérie, Châles royaux de promouades de tous de toutes descriptions, Gants de Dames, Manteaux et Gantelets de toutes qualités, Coques de Messieurs de Maître, Loutre, Loup-marins du Sud, Vision et Nostris, Gants Gantelets, Boas, Coqs de peaux, Redingotes d'Autriche, de Bulle, de Chafoun et de Loup-marins de Dames, faits dans un goût universellement reconnu particulier d'écet établissement. Chapeaux de Castor noir et blanc de Dames et enfants garnis en Anglettere dans le dernier goût. W. S. H. & Co. offrent en vente en gros aux Commes çants des soulers de Caoutchouc (India Rubber) avec toutes sortes de Peaux et autres matériaux requis pour la fabrication des marchandises ci-dessus, à un prix modique et à peu de frais au-dessus du prix courant. Toutes les marchandises pourront remises après avoir été vendues si elles ne sont pas approuvées. Pêleries de toutes descriptions faites suivant les ordres, attouées, réparées et changées à des prix correspondants à la rareté actuelle de l'argent. Tous les articles seront marqués au plus bas prix en chiffres ordinaires. Il n'y a qu'un prix.

Québec, 19 Octobre 1842.

LIVRES NOUVEAUX.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une collection de LIVRES DE DEVOTION

Formulaire en 12 belle édition, de 18, Ange Cantique un véritable, Heures nouvelles in 12, de 15, Paroissien romain in la belle édition, de la carotte plus qu'un, Journée du Chrétien (complète) très belle in 32, Heures à la Vierge in 32, de aux heures les in 32, de à Jésus-Christ, de la Croix, de la Vierge, de la Messe, nouvelle et belle édition, cartonnée, in 32, de tel, de Marie, Journée du Chrétien, Visite au St. Sacrement, Pèlerinage y-bien, Imitation de la Vierge, de Jésus-Christ, Epîtres et Évangiles, Combat spirituel avec péchez-y-bien, Amo sur le Calvaire, de Elevé à Dieu, Paroissien romain, doré et non doré, Imitation, Visite et Combat, Goures de Marie, Horloge de la passion, Heures de Jésus et à Marie, doré et non doré, Formulaires de toutes grandeurs, doré et non doré, Magnans de St. Vincent, Chemin de la Croix, doré, Livre d'or, cartonné, Mois ou sacré cour, L'Amant de Jésus, Délices de l'âme pieuse, en deux volumes, et nombre d'autres ouvrages de piété, qu'il serait trop long à détailler.

—AUSI— Dictionnaire Français et Anglais, de Anglais et Français. Les livres ci-dessus sont imprimés sur le meilleur papier. 8 juin 1842. J.-B. FRECHETTE, Père.

BAUME DE VIE DU REMEDE NOUVEAU ET PRECIEUX POUR Toux, Rhumes, Asthme, Bronchitis, Croup, Quelque, Dyspepsie, et toutes les maladies des Pouxons et la Trachée-Artère.

LES propriétaires ont l'assurance qu'ils ne hasarderont rien en disant que le Baume de Vie est sans contredit la plus sûre et meilleure médecine qui ait jamais été offerte au public pour la cure des maladies ci-dessus, attendu qu'elle ne contient aucun des ingrédients qui peuvent affecter la constitution d'une saine circonstance.

Le rédit sans exemple de ce médicament aux États-Unis et les témoignages de son efficacité, au nombre desquels se trouvent des recommandations de Professeurs de collèges de Médecine dans l'État de New-York, les plus éminents Médecins de la cité de New-York, presque tous les Médecins praticiens du lieu où l'article est fabriqué, en outre un Professeur du Séminaire de Théologie de la même place, et de plusieurs Ecclésiastiques respectables, qui ont éprouvés les effets salutaires, en voyant avec quel succès il a été employé.

Les Agents fourniront gratis des circulaires contenant quelquesuns des certificats que les propriétaires reçoivent journellement.

JOHN MUSSON, Chimiste et Droguiste, Haut de la Côte de la Haute-Ville, Québec. NOUVELLE MÉDECINE—PILULES DE TOMARE DU DR. PHILIPS—(mouvement végétal).—Nouvelle et précieuse Médecine pour les maladies résultant de l'impureté du sang, des Secrétions morbides du foie et de l'estomac—servant aussi de substitut au Calomel.

Pour sa vertu comme Cathartique dans les fièvres et toutes les maladies bilieuses, voir les circulaires déposés chez les Agents, contenant des certificats. Québec, 17 Nov. 1837. 12ml.

LA MÉDECINE LA PLUS APPROUVÉE, MAINTENANT EN USAGE GENERAL POUR LES TOUX, LES RHUMES, ET TOUTES LES MALADIES DES POUXONS.

LE BAUME PULMONAIRE VÉGÉTAL passe pour être la médecine la plus en vogue qu'on ait jamais connue en Amérique, pour les Toux, les Rhumes, l'Asthme ou Phisage, la Consumption, la Cachexie, et les affections Pulmonaires de toutes sortes.

Certificat de Mons. L. Froulx, Prêtre Catholique, Bar-Canada. Je certifie qu'après avoir éprouvé le baume pulmonaire végétal, j'en ai ressenti des effets très salutaires, et j'en conseille l'usage aux personnes dont l'état de santé peut réclamer ce médicament.

Québec, 27 Janvier, 1843. L.S. PROULX, Prêtre. (Extraits de Certificats.)

Le Dr. Samuel Morrill, de Concord, N. H., écrit qu'il est convaincu que le Baume Pulmonaire Végétal est une médecine précieuse, ayant été employé avec un succès complet, dans des cas qui avaient auparavant résisté aux ordonnances les plus approuvées.

Le Dr. Truman Abell, Lumbster, N. H., écrit qu'il recommande avec confiance l'usage dans toutes les maladies de poitrine, comme étant égal, sinon supérieur à toute autre médecine qu'il connaisse.

Le Dr. Amory Hunting, de Fran. in, Mass., écrit qu'après avoir prescrit les remèdes ordinaires sans procurer de soulagement, il a trouvé que le Baume Pulmonaire Végétal avait eu l'effet désiré, et qu'il le recommande comme une médecine sûre, convenable et efficace.

Le Dr. Thomas Brown, de Concord, N. H., écrit qu'à sa connaissance, il n'a jamais trompé l'attente raisonnable de ceux qui en ont fait usage.

Le public est particulièrement mis en garde contre les nombreuses Contrefaçons ou Imitations qui ont en partie ou en entier usurpé le nom de l'article véritable.

Soyez assurés qu'il n'est pas véritable à moins qu'on ne trouve l'une ou les deux signatures écrites de SAMPSON REED ou WILLIAM JOHN CUTLER, apposées à un Ecriteau jaune sur une enveloppe bleue. (Tous les Ecriteaux de Décembre 1839 et à compter de cette époque, portent la signature de JOHN CUTLER.) Préparé par REED, WING & CUTLER (en avant LOW & REED), droguistes en gros, 54 Chatham Street, Boston, et à vendre par les Droguistes, Apothicaires et marchands de la Campagne généralement. Prix 50 cents.

Agent unique pour l'article ci-dessus à Québec. JOHN MUSSON, Chimiste et Droguiste, Haut de la Côte de la Haute-Ville.

AVIS. Nouvelle Imprimerie, RUE BAUDE.

LE Soussigné cessé d'avoir aucun intérêt ou connexion avec les affaires conduites dans le Bureau susdit, sous les noms et raison de Messrs. THOMAS CUT & Co. à compter du premier jour d'août dernier. Tous les comptes seront comme ci-devant réglés par la société ci-dessus. W. KEMELÉ, Rue des Grisons, 23 Oct. 1842.

CONTREFAÇONS FRAUDEUSES.

Seront tentées.—N'achetez aucun remède de la sorte, sans avoir mon nom O. C. Lin, M. D.—sur l'enveloppe et au si l'avertissement comme suit. "Entré sous l'acte du congrès, A. D. 1841, par THOS. CONNELL, dans le bureau du Greffier de la Cour de District des États-Unis pour le District sud de New York."

Garantis les seuls vrais. M. M. COMSTOCK & Co. New-York sont les seuls agents généraux pour les États-Unis et tous les pays voisins.

—AUSI— Docteur O. C. Lin, Vendu par JNO. MUSSON, J. J. SIMS, JOS. BOWLES. Québec, 30 Septembre 1843.

LISTE DES AGENTS.

- E. R. FABRE, Ecuyer, Montréal. M. L. B. GARBEAU, Trois-Rivières. LOUIS BARBEAU, Ecuyer, Rivière du Loup. H. DE ROUVILLE, Ecuyer, St-Hilaire de Nouville. JOHN KANE, Baie St-Paul. ISAIE NOEL, Ecuyer, St-Antoine. DR. ETIENNE TACHE, St-Thomas. AMABLE MORIN, Ecuyer, St-Roch. MM. CASGRAIN & TETU, Rivière-Quék. ALEXIS GAGNE, Ecuyer, Kamouraski. M. R. PUIZE, Ste. Anne Lapocatière. MAJOR JOS. FILTEAU, Lotbinière. SIMON FRASER, Ecuyer, St-Jean Port-Joly. ED. TARD, Ecuyer, Trois-Pistoles. EDOUARD TREMBLAY, Ecr. Malbaie.